

GUIDE DES COLLECTES ET DÉPÔTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES



Sainte-Sophie

TABLE DES MATIÈRES

AIDE-MÉMOIRE.....	3
MATIÈRES RECYCLABLES.....	5
MATIÈRES ORGANIQUES.....	7
ORDURES MÉNAGÈRES.....	9
ENCOMBRANTS RÉSIDENTIELS.....	10
SITE D'ENFOUISSEMENT.....	11
COLLECTES DE BRANCHES.....	11
ÉCOCENTRE.....	13
CENTRES D'ENTRAIDE.....	15

AIDE-MÉMOIRE

HORAIRE DES COLLECTES

Les horaires annuels des collectes sont disponibles sur le site Web au stesophie.ca pour les différentes zones de chaque secteur.

ORDURES MÉNAGÈRES

Le nombre maximum de poubelles ou de sacs est de dix (10) pour les places d'affaires. Les bacs peuvent être de la couleur de votre choix **sauf**, brun ou bleu. Le poids maximum du bac est de 125 kg. Quant aux sacs ils ne doivent pas excéder 25 kg.

VENTE DE BAC À ORDURE

Le service des travaux publics met à la disposition des citoyens des bacs roulants à déchets aux coûts de 113 \$ +tx*. Vous pouvez en tout temps contacter le service pour vous en procurer un. Le paiement peut se faire par téléphone avec la réception. Les travaux publics feront la livraison si nécessaire.

*Le prix est sujet à changement.

BACS BRISÉS (BLEUS ET BRUNS SEULEMENT)

Communiquez avec le service des travaux publics pour faire réparer ou remplacer votre bac au 450 438-7784, poste 5241 ou au tp@stesophie.ca

PNEUS

Aucune collecte n'accepte les pneus; par contre, les pneus hors d'usage admissibles à l'Écocentre sont les pneus dont le diamètre de jante est égal ou inférieur à 61,25 cm et dont le diamètre total n'excède pas 121,25 cm. Il est toutefois préférable de laisser vos anciens pneus – déjantés ou non – au détaillant où vous achetez vos nouveaux pneus.

LES ÉBOUEURS NE SONT PAS PASSÉS?

Sachez que l'heure de collecte peut varier sans préavis : l'entrepreneur peut effectuer sa tournée entre 7 h et 18 h. Il se peut également que vos bacs ou vos sacs n'aient pas été ramassés parce qu'ils contiennent des matières non acceptées ou parce que votre quantité de déchets excède la quantité maximale de poids.

Malgré tout, une erreur est possible. Si vous croyez que votre résidence a été oubliée, il est important de communiquer dès que possible avec le service de gestion des plaintes au 579 888-8426 ou au requetecollectes@hotmail.com.

ENCOMBRANTS RÉSIDENTIELS (GROS REBUTS)

De façon non limitative, les encombrants peuvent être déposés le jour prévu de la collecte. Attention : «gros rebuts» ne signifie pas que l'on peut tout jeter. Seuls les rebuts qui proviendront du nettoyage de votre terrain ou de votre bâtiment seront ramassés : consultez la page Encombrants pour en savoir plus.

POUR TOUTES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES
CONCERNANT LES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
stesophie.ca



MATIÈRES RECYCLABLES

TRUCS ET ASTUCES POUR VOTRE BAC À RECYCLAGE



Séparer les bouchons et les couvercles des bouteilles et des contenants.



Vider et rincer légèrement les contenants



Regrouper tous les sacs de plastique souples et qui s'étirent dans un sac en plastique noué.



Retirer les circulaires et les journaux de tout sac de plastique



Déposer les contenants pêle-mêle dans le bac, non emboîtés, ni dans un sac.

Pour savoir ce qui va dans le bac, ce n'est pas compliqué. Il suffit de se poser la question : est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé ?



MATIÈRES ORGANIQUES

TRUCS ET ASTUCES POUR VOTRE BAC À COMPOST



Placez quelques feuilles de papier journal au fond de votre bac de cuisine pour faciliter le nettoyage ou procurez-vous des sacs de papier adaptés.



Saupoudrez du bicarbonate de soude ou de la chaux sur les matières et dans le bac brun.



Alternez les couches de résidus de cuisine avec des couches de matières sèches (feuilles mortes ou papier journal déchiqueté).



Mettez votre bac au chemin selon l'horaire de collecte et, entre les collectes, entreposez-le à l'ombre.



Emballer les résidus alimentaires de papier journal ou utilisez des sacs en papier.



Congelez ou mettez au frais vos restes de viande, de volaille et de poisson entre les collectes.



Appliquez de l'onguent au menthol (ex. Vicks) autour du couvercle pour éloigner les animaux.



Éliminez les vers blancs en les aspergeant de sel ou de vinaigre.



Utilisez de l'eau pour le nettoyage des bacs auxquels vous pouvez ajouter un peu de vinaigre ou de savon biodégradable.

MATIÈRES ACCEPTÉES



RÉSIDUS ALIMENTAIRES

• Fruits et légumes (pelures, noyaux et épis inclus) • Viande, volaille, poisson et fruits de mer (comprenant os, peau, graisse, entrailles et carapaces) • Restants de table • Café, thé et tisane (grains, filtres à café mais sans broche ni corde) • Friandises et desserts • Œufs et leur coquille • Noix et leur écale, graines • Produits céréaliers (pâtes alimentaires, pain, céréales, pâtisseries, etc.) • Riz et légumineuses • Produits laitiers solides et semi-solides

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

• Mouchoirs, essuie-tout, serviettes de table • Boîtes souillées de livraison de repas (ex. pizza) • Vaisselle jetable en papier ou en carton non cirés • Moules en papier pour muffins ou gâteaux • Papier parchemin • Journaux et circulaires non glacés et sans agrafe

RÉSIDUS VERTS

• Feuilles mortes, aiguilles et cônes de conifères (cocottes) • Rognures de gazon • Résidus de jardinage et mauvaises herbes • Plantes intérieures • Branches d'arbres d'un diamètre maximal de 1 cm • Sciures ou copeaux de bois non traités • Écorces et petites racines • Paille, foin et chaume

AUTRES

Huile de cuisson • Cheveux, poils, plumes • Cure-dents en bois • Litière agglomérante ou non pour animaux (en vrac, sans sac ou contenant), incluant les excréments de chats • Fumier de poule • Nourriture pour animaux domestiques • Cendres froides (éteintes depuis au moins 4 semaines) • Excréments de chiens (dans un sac de papier ou emballés dans du papier) • Bouchons de liège naturel (synthétiques exclus) • Bâtonnets de bois de friandises glacées • Vaisselle jetable certifiée compostable par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et composée de matières d'origine végétale (ex. maïs)

MATIÈRES REFUSÉES

PLASTIQUE: • Tous les sacs de plastique, biodégradable, oxobiodégradable et compostable **PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS** • Matières recyclables • Papiers et cartons souillés, cirés, plastifiés ou laminés : boîtes de crème glacée, verres de boisson ou de café pour emporter, boîtes de repas congelés, poche de moulée, etc. **RÉSIDUS VERTS:** • Branches d'un diamètre de plus de 1 cm • Troncs, bûches et souches d'arbres • Plantes ou morceaux de plantes exotiques envahissantes (berce du Caucase, renouée du Japon et phragmite) • Terre, gravier, sable et sols contaminés **AUTRES** • Textiles (incluant les textiles d'origine 100 % végétale) • Couches et produits sanitaires • Ouates et tampons démaquillants • Médicaments et déchets biomédicaux • Carcasses d'animaux (ex. têtes et pattes de chevreuils) • Charpie de sècheuse et feuilles d'assouplissant • Sacs d'aspirateurs et leur contenu • Chandelles • Mégots de cigarettes • Produits cirés : soies dentaires et cotons-tiges (incluant les tiges de bambou) • Sacs de plastique, biodégradables ou compostables • Cendres de briquettes de barbecue

ORDURES MÉNAGÈRES

Les résidus ultimes sont ceux qui ne peuvent être intégrés dans un processus de réemploi, de recyclage, de valorisation ou de compostage. Toutes les matières recyclables, compostables ou faisant l'objet d'un programme particulier de récupération ou de valorisation sont refusées dans la collecte des ordures ménagères.



MATIÈRES ACCEPTÉES

PAPIERS/CARTONS

- Papier métallisé, rubans et choux pour cadeaux
- Photos et autocollants plastifiés
- Cartables
- Contenants ou emballages plastifiés ou laminés : sacs à café moulu, sacs de maïs soufflé, poches de moulée, papier ciré, etc.

MÉTAL

- Moustiquaires
- Petits objets en métal (moins de 5 cm ou 2 po)
- Lumières de Noël et guirlandes

PLASTIQUE

- Tous les plastiques sans symbole de Möbius (triangle de recyclage) : tubes de dentifrice, petits pots de yogourt, pailles, etc

Emballages composés de plusieurs matières : barres tendres, croustilles, poches de moulée pour animaux, etc.

- Tout article en plastique qui n'est pas un contenant : jouets non réutilisables, rasoirs, boyaux d'arrosage, bâches de plastique, cintres, gants de latex, filets d'oignon, CD et DVD, etc.
- Sacs de plastique rigides et qui ne s'étirent pas : sacs de légumes et fruits congelés, sacs de céréales, sacs de fromage, etc.
- Tous les styromousses et les plastiques avec le symbole n° 6. (Il est préférable d'aller les porter à l'Écocentre où ceux-ci sont maintenant recyclés. Consultez la page 14 Écocentre pour en savoir plus.)

ENCOMBRANTS RÉSIDENTIELS



Il s'agit d'objets à usage domestique généralement volumineux dont il est impossible de se départir dans les contenants autorisés lors des collectes régulières. Les surplus accumulés de poubelles ne sont pas acceptés.

Les objets en bon état doivent être apportés à l'Écocentre ou dans un des Centres d'entraide pour réemploi, selon le cas.

Les appareils de réfrigération et de climatisation contenant des halocarbures, les résidus de construction, rénovation ou démolition, les appareils électroniques ainsi que les résidus domestiques dangereux tels que les batteries, les contenants de peinture, les contenants d'huile, les solvants et les bonbonnes de propane ne sont pas acceptés. Pour en savoir plus, consultez la page Écocentre et Centres d'entraide.

De façon non limitative, les objets de toute nature qui seront placés sur le côté de la route par les occupants d'une unité de logement le jour de la collecte de leur secteur et qui proviendront du nettoyage de leur terrain ou de leurs bâtiments, tels que meubles, les dispositifs ou les appareils d'usage domestique, seront ramassés.

TOUTEFOIS, LES GROS REBUTS DOMESTIQUES EXCLUENT SPÉCIFIQUEMENT

Tous les matériaux en vrac tels que roc, pierre, terre, béton, asphalte, souches d'arbres, toutes les carrosseries ou grosses parties de carrosseries de voitures, boîtes de camions, motoneiges, les déchets de forge, garages, ferblantiers, plombiers, réfrigérateurs et congélateurs, tous les matériaux provenant de démolitions, de rénovations effectuées par des entrepreneurs et tous matériaux provenant de l'exploitation d'une ferme.

N'oubliez pas de séparer les rebuts trop lourds pour faciliter la collecte.

SITE D'ENFOUISSEMENT

Pour les matériaux qui ne sont pas acceptés lors des différentes collectes et aux écocentres, la Municipalité offre l'accès au site d'enfouissement à tout propriétaire d'un immeuble domicilié de la municipalité pour le dépôt de matériaux secs, incluant les matériaux de construction et de terre.

Le service est offert une fois par année par numéro d'immeuble pour une quantité maximum de chargement d'une tonne métrique (1 tm) pour seulement 59 \$ +tx*, l'excédent de ce poids est à la charge du propriétaire.

Pour faire l'achat d'un accès, contacter la réception au 5225.

*prix sujet à changement.

COLLECTE DE BRANCHES

Du 1er mai au 30 octobre, vous pouvez faire ramasser vos branches trois fois par année, gratuitement. Une visite de 30 minutes maximum est accordée par adresse civique. L'excédent vous sera facturé au coût de 100 \$ la demi-heure.

Important : Les branches doivent être placées en bordure de la rue (le gros bout vers la rue) et avoir un diamètre inférieur à 10 cm (4 po).

Le nettoyage des résidus est la responsabilité du propriétaire.



HORAIRE DE LA COLLECTE

Semaine 1 : District 4 (Secteurs des lacs)

Semaine 2 : District 2 (Secteur du village)

Semaine 3 : District 1 (Secteur New-Glasgow)

Semaine 4 : District 3 (Secteur Haut Sainte-Sophie)

Pour réserver votre collecte, veuillez contacter le service des travaux publics au poste 5241 ou au tp@stesophie.ca

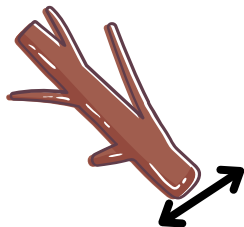
6 CONSIGNES À SUIVRE

Collecte de branches



Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées.

Ne pas attacher les branches.



Le diamètre des branches ne doit pas excéder 4 pouces (10 cm).

La largeur des ramifications ne doit pas excéder 5 pieds (1,5 m).



Les branches épineuses (aubépine, rosier, etc.) pouvant causer des blessures pendant le déchetage doivent être ramassées par une compagnie d'émondage spécialisée ou apportées à l'Écocentre.

LES TRONCS DOIVENT ÊTRE ORIENTÉS VERS LA RUE.

ÉCOCENTRE



écocentres
Développement durable Rivière du Nord

COORDONNÉES

450-569-0451

2535, 1^{re} Rue, Sainte-Sophie, J5J 2R7

Situé au même endroit que le centre d'enfouissement Waste Management.

HORAIRE

25 avril au 26 octobre, du jeudi au samedi de 9 h à 16 h 30.

Durant la période d'hiver, les citoyens peuvent se rendre à l'Écocentre de Saint-Jérôme, qui lui, est ouvert à l'année.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Si vous habitez à Sainte-Sophie, Prévost, Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme, vous avez accès aux quatre écocentres de la MRC, que ce soit pour le dépôt ou l'achat de matières. N'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence.

Votre écocentre voit au réemploi et au recyclage des matières que vous venez y déposer et qui ne sont pas recueillies par les collectes régulières. Aussi, vous y trouvez des matières réutilisables pour rénover, réparer, décorer, cuisiner, jardiner, faire du sport, jouer, relaxer.

LES ÉCOCENTRES SONT LE BON ENDROIT POUR :

- Apporter des matières réutilisables dont vous ne vous servez plus, mais qui sont encore utiles pour d'autres.
- Déposer des objets en fin de vie, dont certaines composantes seront recyclées.
- Dénicher des matières à bas prix pour vos projets de rénovation ou de décoration.



Réduire, réutiliser & recycler

DÉPÔT DES MATIÈRES SERVICE SANS FRAIS

Les citoyens peuvent déposer gratuitement à leur écocentre :

- les appareils électroniques • les composantes du bâtiment et matériaux de construction en bon état
- les encombrants • les métaux • les résidus domestiques dangereux (RDD) • les matières recyclables qui ne sont pas recueillies par la collecte sélective • les objets en bon état dont ils veulent se départir et qui sont réutilisables

POUR LA LISTE COMPLÈTE DES MATIÈRES ACCEPTÉES ET REFUSÉES, VISITEZ LE ECOCENTRESRDN.ORG



recyclerMEselectroniques.ca/qc

DÉPÔTS DES DÉBRIS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

SERVICE SANS FRAIS

Un volume annuel limite de 2 m^3 par adresse municipale est permis et peut être réparti en plusieurs visites (minimum de $0,5 \text{ m}^3$ par visite).

Saviez-vous que 1 m^3 est équivalent du volume d'une cuisinière domestique?

TARIFICATION AU-DELÀ DU VOLUME PERMIS (JUSQU'À CONCURRENCE DE 4 M^3 PAR VISITE)

Un tarif minimal de 20 \$ sera exigé par visite afin de réduire les déplacements et les émissions de GES. Notez bien : des frais de 40 \$ par m^3 supplémentaire du volume annuel limite seront facturés.

- Remorque domestique de 4 pi x 8 pi x 1 pi ou d'un mètre cube : 40 \$ (non taxable) (soi l'équivalent du volume d'une cuisinière domestique)
- De 3 à 8 mètres cubes : 40 \$ le mètre cube (non taxable)
- 9 mètres cubes et plus : 60 \$ le mètre cube (non taxable)

Ces tarifs sont à titre indicatif en lien avec le volume du contenu de vos résidus et non le volume du contenant que vous utilisez pour les apporter.

CENTRES D'ENTRAIDE

LA MONTAGNE D'ESPOIR

450-436-4747

2523, 1re rue

lamontagnedespoir.ca

HORAIRE :

lundi au vendredi 8 h à 12 h et 13 h à 14 h 30

L'OUVROIR

(Paroisse Sainte-Sophie)

450 431-1426

485, montée Masson

HORAIRE :

le mardi de 8 h à 12 h et le jeudi de 13 h 30 à 18 h



Deux organismes communautaires d'économie sociale à but non lucratif impliqués dans leur communauté. Seuls les items en bon état sont acceptés. En dehors des heures d'ouverture, vous devez déposer les articles au point de dépôt prévu à cet effet.

Merci de ne rien déposer à l'extérieur devant les portes.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Petits appareils électroniques • Petits meubles • Articles de cuisine • Articles de sport • Accessoires et jouets pour enfants • Accessoires de décoration • Jeux, livres • Vêtements et textiles (En bon état)

CONTACTEZ L'ORGANISME POUR PLUS D'INFORMATIONS.

CONTACT



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE

**2199, BOUL. SAINTE-SOPHIE,
SAINTE-SOPHIE, J5J 1A1 QC**

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

450 438-7784, POSTE 5241

TP@STESOPHIE.CA